



Services à la  
vie étudiante

## **Mesures de recouvrement des Services à la vie étudiante de l'UdeM**

Le CÉSAR et le CSCP des Services à la vie étudiante mettent à disposition de la communauté étudiante<sup>1</sup> de l'Université de Montréal une offre de services payants. Les frais pour ces services sont maintenus au plus bas taux possible mais sont nécessaires au maintien de la qualité des services. La personne qui bénéficie des services du CÉSAR et/ou du CSCP s'engage à acquitter les frais associés à la consultation.

Le non-paiement des services reçus entraînera des conséquences variables selon le service.

1. Pour les consultations psychologie, nutrition, physiothérapie, orthopédagogie, orientation scolaire et travail social :

Toute personne présentant deux (2) consultations impayées, ou plus, pourrait se voir refuser l'accès aux services. À moins d'une entente de paiement, un avis au dossier étudiant sera émis, empêchant ainsi l'inscription aux cours pour la session suivante et l'obtention de tout document officiel tel que le diplôme ou relevé de notes.

2. Pour les consultations en neuropsychologie :

Toute personne présentant une (1) consultation impayée, ou plus, pourrait se voir refuser l'accès aux services. À moins d'une entente de paiement avec le service, un avis au dossier étudiant sera émis, empêchant ainsi l'inscription aux cours pour la session suivante et l'obtention de tout document officiel tel que le diplôme ou relevé de notes.

3. Pour le prêt d'équipement au SPESH :

En cas de non-paiement des frais consécutifs à la perte et/ou bris d'équipement, l'étudiant.e s'expose à l'émission d'un avis au dossier étudiant, empêchant ainsi l'inscription aux cours pour la session suivante et l'obtention de tout document officiel tel que le diplôme ou relevé de notes.

En cas de difficultés financières, le CÉSAR et le CSCP peuvent proposer un plan de paiement et/ou référer aux services de soutien financiers.

---

<sup>1</sup> Certains services sont également offerts aux futur.e.s étudiant.e.s, aux diplômé.e.s et aux employé.e.s de l'UdeM